

Itinéraire d'une "mule" arrêtée avec 600 g de coke

Cet Espagnol frappé par la crise dans son pays a été pris au péage d'Arles

Dans le jargon on appelle cela une "mule". En règle générale, la mule est recrutée parmi de petites gens en galère à qui on promet quelques centaines d'euros pour faire passer de la drogue d'un pays à l'autre. David est un peu l'archétype de la mule. 24 ans à peine et une vie sans relief. De nationalité espagnole, ne parlant pas le Français, il a dû quitter sa Galice natale pour chercher un travail à Barcelone où il a fini par dormir dans les jardins publics faute de revenus et de logement. Son Eldorado c'est un Colombien, un certain Manuel qui lui aurait fait miroiter. En lui offrant d'abord 200 euros pour manger, puis un billet de bus

"Une fausse naïveté, une stratégie de défense"

LA SUBSTITUT DU PROCUREUR



Avec ou sans chien, c'est souvent au péage autoroutier d'Arles que les douaniers interpellent les passeurs de drogue.

/ PHOTO ILLUSTRATION VALÉRIE FARINE

pour aller à Rome où un poste de serveur l'attendait. Ce sont du moins ses déclarations.

Le trajet va un peu s'apparenter à un voyage au bout de l'enfer pour David, lorsqu'il est arrêté le 2 mai vers 2 heures du matin par la douane au péage autoroutier d'Arles. C'est en général là, qu'ils font la chasse aux mules. Les douaniers auraient senti le jeune homme mal à l'aise, et lui auraient demandé d'aller dans la soute du véhicule pour retirer son sac. À l'intérieur ils vont découvrir de la cocaïne. La quantité n'est pas

clairement établie, les chefs de poursuite mentionnent 850 grammes, le représentant des douanes venus réclamer une amende parle de 775 grammes, son avocat, M^e Damien Faupin maintient qu'il n'y avait "que" 574 grammes en s'appuyant sur une expertise.

Autre détail troublant, dans le véhicule il y avait un autre sac avec cette fois 1,2 kg de "poudre". Pour les douaniers ce sac appartient bien à David, lui nie, tout comme son avocat qui va emporter une relaxe sur ce fait.

Du coup la peine requise par

le parquet de 4 ans de prison se dégonfle un peu. "Un an de prison" demande l'avocat avec une rigueur mathématique "puisque c'est 4 ans pour 2 kg!"

Le prévenu, assisté d'une interprète explique ne pas vraiment savoir comment cette drogue est arrivée dans son sac, et comme pour prouver sa bonne foi livre même le numéro de portable du fameux Colombien qui n'a jamais pu être joint.

"Une fausse naïveté, une stratégie de défense" pour la substitut du procureur de la République. Au passage on apprend du repré-

sentant des douanes que le kilo de "coke" se négocie aux environs de 40 000 euros. "Ce n'est pas un trafiquant de drogue, ces personnes sont exploitées" plaide la défense de David a qui on a promis un travail à son retour au pays.

Après en avoir délibéré, le tribunal a finalement condamné David à 2 ans de prison ferme avec maintien en détention, et à une amende douanière de 34 000 euros. Il est par ailleurs interdit de territoire national durant 5 ans.

Jean-Luc PARPALEIX